

AVENANT N° 5 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**
représenté par le directeur des sports,
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **FEDERATION FRANÇAISE D'ATHLETISME**
représentée par son président, Monsieur Bernard AMSALEM
désignée ci-dessous par la fédération,
N° SIRET : 784 448 730 00027

PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2016 et d'en fixer les modalités financières.

COMPLEMENT :

Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;

Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2014-2017 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération)
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2016 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération¹ concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2016 s'élève à 2 740 500 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 1 148 802,40 €, le solde restant s'élève à 1 591 697,60 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention 750 000 € concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à 3 490 500 €.

Aussi, la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à : 6 063 200 €.

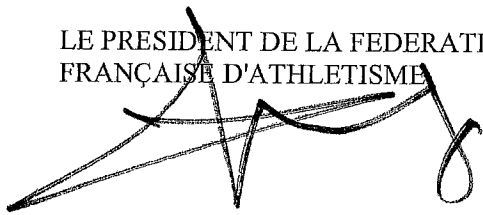
Pour mémoire, la subvention d'un montant de 115 480 € précédemment versée au titre des indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération, conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du sport est remplacée par le versement direct aux agents, par le ministère, d'une indemnité d'un montant égal.

ARTICLE 4 :

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

Fait à Paris le 13 JUIL. 2016

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE D'ATHLETISME



LE DIRECTEUR DES SPORTS

La directrice des sports

Laurence LEFEVRE

12/07/2016
DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ 21.01.29.0102

¹ –dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 – Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 3 – Relevé d'identité bancaire

Objectifs et indicateurs de performance nationaux révisés par le ministère	2014		2015		2016		2017	
	Réalisés	Cible	Réalisés	Cible	Réalisés	Cible	Réalisés	Cible
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires								
Nombre de licences	265455	320000	284377	320000	320000	360000	400000	400000
Nombre d'ATP	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre total de licences et d'ATP	265455	320000	284377	320000	320000	360000	400000	400000
Nombre et taux de licences féminines	118325 (44,57%)	147000 (45,94%)	130980 (46,06%)	147000 (45,94%)	172000 (53,12%)	200000 (55,56%)	200000 (50%)	200000 (50%)
Nombre et taux de licences en ZUS	45423 (17,11%)	56	49302 (17,34%)	56	475	475	500	500
Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans								
Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	0	0	56	450	475	475	500	500
Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives								
Solidité financière	13,75	20,0 %	0	20,0 %	20,0 %	20,0 %	20,0 %	20,0 %
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives								
Rang sportif de la France	8	8	9	8	8	8	8	8
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs								
Taux de suivi médical complet - SFIN	97,67%	100%	72,97%	100%	100%	100%	100%	100%
Taux de suivi médical complet - Espoirs	87,88%	100%	82,35%	100%	100%	100%	100%	100%
Emplois d'avenir								
Nombre d'emplois d'avenir	0	0	0	0	0	0	0	0
Lettres de missions signées dans CTS-Web								
Nombre et taux de lettres de missions signées	85 (94,44%)	77 (86,52%)	77 (86,52%)	77 (86,52%)	77 (86,52%)	77 (86,52%)	77 (86,52%)	77 (86,52%)

Objectifs partagés	N°2		N°5		N°12		N°13		N°14		N°15	
	Réalisés	Cible	Réalisés	Cible	Réalisés	Cible	Réalisés	Cible	Réalisés	Cible	Réalisés	Cible
Améliorer le rang de la France afin d'optimiser la performance	33	CM : 13	12	CM : 13	12	CM : 13	12	CM : 13	12	CM : 13	12	CM : 13
Améliorer le rang de la France afin d'optimiser la performance	15	JO : 12	3	JO : 12	3	JO : 12	3	JO : 12	3	JO : 12	3	JO : 12
Améliorer le rang de la France afin d'optimiser la performance	24	6	2	6	2	6	2	6	2	6	2	6
Améliorer le rang des équipes de France relève en rééquilibrant les spécialités à accompagner	CM Ju : 9	CE Ju : 20	20	CE Ju : 20	20	CE Ju : 20	20	CE Ju : 20	20	CE Ju : 20	20	CE Ju : 20
Améliorer le rang des équipes de France relève en rééquilibrant les spécialités à accompagner	9	8	3	8	3	8	3	8	3	8	3	8
Recruter des pratiquants loisir-bien être en priorisant la population féminine	44	60	65	60	65	60	65	60	65	60	65	60
Favoriser le rattachement des clubs d'athlétisme aux réseaux sport santé bien être des territoires												
Favoriser, par des actions ciblées, la prise de licence des coureurs sur route	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
Favoriser la mise en place de pratiques attractives et adaptées au public jeune, en portant une attention particulière aux 14-18 ans	65	65	63	65	63	65	63	65	63	65	63	65
Accompagner les clubs à construire un projet pérenne	570	570	570	570	570	570	570	570	570	570	570	570
Accompagner les clubs à construire un projet pérenne	474	474	474	474	474	474	474	474	474	474	474	474
Soutenir et accompagner les ligues dans l'animation du territoire	10	21	25	21	25	21	25	21	25	21	25	21
Adapter les compétences des acteurs de l'athlétisme aux besoins des pratiquants												
Renforcer le rayonnement de la France à l'international	2	Elections AEA et IAAF	2	Elections AEA et IAAF	2	Elections AEA et IAAF	2	Elections AEA et IAAF	2	Elections AEA et IAAF	2	Elections AEA et IAAF

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants		
	Budget	Demande	Accordé
Améliorer le rang de la France afin d'optimiser la performance	4 040 000 €	2 730 000 €	2 360 000 €
Action 2	4 040 000 €	2 730 000 €	2 360 000 €
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	0 €	0 €	0 €
Aides personnalisées (AP)	750 000 €	750 000 €	750 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	630 000 €	350 000 €	200 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	2 010 000 €	1 530 000 €	1 410 000 €
Soutien aux sportifs (hors AP)	650 000 €	100 000 €	0 €
Améliorer le rang des équipes de France relève en rééquilibrant les spécialités à accompagner	1 075 000 €	440 000 €	350 000 €
Action 1	330 000 €	90 000 €	50 000 €
Structuration fédérale	330 000 €	90 000 €	50 000 €
Action 2	745 000 €	350 000 €	300 000 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	745 000 €	350 000 €	300 000 €
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	675 000 €	420 000 €	320 500 €
Action 3	675 000 €	420 000 €	320 500 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	380 000 €	230 000 €	202 500 €
Accompagnement sanitaire préventif	260 000 €	165 000 €	108 000 €
Prévention dopage	35 000 €	25 000 €	10 000 €
Favoriser le rattachement des clubs d'athlétisme aux réseaux sport santé bien être des territoires	40 000 €	30 000 €	30 000 €
Action 3	40 000 €	30 000 €	30 000 €
Promotion des APS comme facteur de santé	40 000 €	30 000 €	30 000 €
Adapter les compétences des acteurs de l'athlétisme aux besoins des pratiquants	415 000 €	128 000 €	118 000 €
Action 1	15 000 €	8 000 €	8 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	15 000 €	8 000 €	8 000 €
Action 4	400 000 €	120 000 €	110 000 €
Formations fédérales	400 000 €	120 000 €	110 000 €
Soutenir et accompagner les ligues dans l'animation du territoire	75 000 €	40 000 €	30 000 €
Action 1	75 000 €	40 000 €	30 000 €
Structuration fédérale	75 000 €	40 000 €	30 000 €
Recruter des pratiquants loisir- bien être en priorisant la population féminine	75 000 €	40 000 €	30 000 €
Action 1	45 000 €	35 000 €	15 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	45 000 €	35 000 €	15 000 €
Favoriser la mise en place de pratiques attractives et adaptées au public jeune, en portant une attention particulière aux 14-18 ans	505 000 €	280 000 €	232 000 €
Action 1	395 000 €	200 000 €	182 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	320 000 €	150 000 €	132 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	75 000 €	50 000 €	50 000 €
Action 2	110 000 €	80 000 €	50 000 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	110 000 €	80 000 €	50 000 €
Lettres de missions signées dans CTS-Web	30 000 €	15 000 €	10 000 €
Action 1	30 000 €	15 000 €	10 000 €
Structuration fédérale	30 000 €	15 000 €	10 000 €
Renforcer le rayonnement de la France à l'international	30 000 €	15 000 €	10 000 €
Action 1	227 000 €	76 000 €	15 000 €
Programmes d'échanges internationaux	227 000 €	76 000 €	15 000 €
Accompagner les clubs à construire un projet pérenne	15 000 €	10 000 €	10 000 €
Action 1	15 000 €	10 000 €	10 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	15 000 €	10 000 €	10 000 €
TOTAL	7 142 000 €	4 204 000 €	3 490 500 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

750 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

2 740 500 €

**CAISSE D'ÉPARGNE**

ILE-DE-FRANCE

Relevé d'Identité Caisse d'Épargne

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virement, paiement de quittance, etc.).

Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

17515	90000	08227851208	02	CE ILE DE FRANCE
<i>c/étab</i>	<i>c/guichet</i>	<i>n/compte</i>	<i>c/rice</i>	<i>domiciliation</i>

IBAN

FR76	1751	5900	0008	2278	5120	802
------	------	------	------	------	------	-----

BIC

C	E	P	A	F	R	P	P	7	5	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Intitulé du compte FEDERATION FRANCAISE ATHLETISME
33 AVENUE PIERRE DE COUBERTIN
75640 PARIS CEDEX 13

ECONOMIE SOCIALE PARIS

19 RUE DU LOUVRE

75001 PARIS

TEL :

**CAISSE D'ÉPARGNE**

ILE-DE-FRANCE

Relevé d'Identité Caisse d'Épargne

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virement, paiement de quittance, etc.).

Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

17515	90000	08227851208	02	CE ILE DE FRANCE
<i>c/étab</i>	<i>c/guichet</i>	<i>n/compte</i>	<i>c/rice</i>	<i>domiciliation</i>

IBAN

FR76	1751	5900	0008	2278	5120	802
------	------	------	------	------	------	-----

BIC

C	E	P	A	F	R	P	P	7	5	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Intitulé du compte FEDERATION FRANCAISE ATHLETISME
33 AVENUE PIERRE DE COUBERTIN
75640 PARIS CEDEX 13

ECONOMIE SOCIALE PARIS

19 RUE DU LOUVRE

75001 PARIS

TEL :